

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Design de mode (NTC.OM)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

**à l'Institut Supérieur de
Design de Mode (ISDM)**

Avril 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Design de mode (NTC.0M)* conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné à l'Institut Supérieur de Design de Mode (ISDM), s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Institut Supérieur de Design de Mode (ISDM), dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 9 août 2002. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 23 et 24 octobre 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'Institut Supérieur de Design de Mode (ISDM) et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Jacques L'Écuyer qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Annick Bégin, consultante en mode, M^{me} Odette Nappert, coordonnatrice en Design de mode, Campus Notre-Dame-de-Foy et de M. Richard Talbot, chef de service, Entretien et amélioration de l'infrastructure technologique à la S.A.A.Q. Le comité était assisté de M^{me} Pauline Jean, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

L'Institut Supérieur de Design de Mode (ISDM) a été fondé à Montréal en 1996. Collège privé non subventionné, d'enseignement technique et professionnel, de niveau collégial, l'Institut obtient son premier permis du ministère de l'Éducation le 28 août 1996.

Le programme *Design de mode (NTC.0M)*, (programme de courte durée, 1350 heures), est offert en anglais et en français depuis 1999. Par ailleurs, le programme *Design de mode (NTC.0E)*, (programme de longue durée, 2115 heures), accrédité en 1996 est inactif depuis 1999. Pour l'année 2002, la clientèle totale s'élève à près d'une centaine d'élèves. Dix professeurs interviennent dans la formation des élèves.

La structure organisationnelle comprend un directeur général qui assume entre autres la coordination du programme de *Design de mode* et la direction des communications et des relations avec l'industrie de design de mode; une directrice adjointe responsable des ressources humaines, du comité des enseignants, de la qualité technique et des services à l'industrie de l'habillement; un responsable des services de placement et du soutien informatique; une adjointe administrative, responsable de l'administration, du registrariat et des services aux étudiants; un responsable de la comptabilité et un responsable du soutien informatique. L'Institut offre aussi d'autres services aux étudiants dont le service d'aide financière, le service de placement et la médiathèque.

Le rapport d'autoévaluation de l'Institut Supérieur de Design de Mode (ISDM) permet de constater que ce dernier cherche à développer chez les étudiants les habiletés et les compétences techniques polyvalentes afin qu'ils s'intègrent rapidement sur le marché du travail. Ainsi, la philosophie éducative de l'ISDM vise à favoriser l'adaptation de la créativité des étudiants aux contraintes économiques du marché et l'application des influences internationales aux besoins spécifiques du marché dans lequel évolue l'industrie de la mode.

Par ailleurs, l'Institut s'est doté d'une politique d'évaluation des apprentissages (PIEA) et d'une politique d'évaluation des programmes (PIEP). Cette dernière n'a toutefois pas été soumise à la Commission. D'autres règlements, concernant la conduite des élèves, sont aussi mis en application.

Le programme

Selon le rapport de l'Institut, le programme conduit à une attestation d'études collégiales de 40 $\frac{1}{3}$ unités et forme des spécialistes de niveau collégial, capables de répondre aux besoins du marché des entreprises dans le domaine de la mode. Il favorise l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance pertinente du marché du travail en général et la connaissance du contexte particulier de la profession.

Depuis 1996, l'Institut a apporté des modifications mineures à la répartition des cours pour faciliter chez les étudiants l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des notions du programme. De plus, à l'automne 2001, afin d'améliorer l'apprentissage et de diminuer le taux d'abandon ou d'échec, l'Institut a effectué le réarrangement de la répartition de certaines activités. D'une part, les cours Textiles et Mode contemporaine sont passés de la troisième à la première session. D'autre part, la séquence des cours assistés par ordinateur a été décalée de la première à la deuxième session.

Le programme comprend 1350 heures contacts, trente cours répartis sur cinq sessions et un projet de fin d'études. Sont admissibles les étudiants qui possèdent un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une expérience jugée pertinente d'au moins un an en mode ou dans un domaine connexe. Le processus de sélection comprend aussi une entrevue. À l'Institut, les étudiants qui s'inscrivent sont âgés en moyenne de vingt à vingt-quatre ans et ont peu d'expérience dans le domaine de la mode. L'effectif scolaire du programme est en progression d'environ 10 % par année depuis 1999.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'Institut Supérieur de Design de Mode, en est à sa première évaluation de programme. La visite a permis de constater que la participation des enseignants à l'évaluation a été minime même si, en principe, deux d'entre eux faisaient partie du comité d'autoévaluation. En réalité, c'est le directeur général, assisté de la directrice adjointe, qui a rédigé la majeure partie du rapport, qui peut être qualifié davantage de descriptif que d'analytique.

L'Institut a procédé à des sondages auprès de différents interlocuteurs notamment : les enseignants, les diplômés et les étudiants. Une cinquantaine d'élèves et une dizaine de diplômés ont rempli le formulaire de réponses. L'analyse des outils de collecte de données perceptuelles confirme que le questionnaire adressé aux étudiants est détaillé et bien structuré. Cependant, celui destiné aux diplômés était le même que celui adressé aux étudiants, il aurait pu être mieux focalisé afin d'obtenir plus d'information sur la préparation et l'intégration des finissants au marché du travail. Par ailleurs, la visite a permis de constater qu'aucun sondage formel n'a été effectué auprès des employeurs afin de connaître leur degré de satisfaction quant à la formation acquise dans l'établissement.

Enfin, les outils de collecte de données statistiques ne permettent pas une identification satisfaisante du nombre réel d'étudiants par cohorte, ni une lecture acceptable des taux de réussite par cours. Dans une perspective de transparence, la méthodologie employée pour traiter les données statistiques devrait être revue. La Commission souligne que lors de la présentation du résultat des sondages, il est important de ne pas se limiter à des pourcentages et de préciser le nombre de répondants.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

La majorité des diplômés travaillent comme patronistes dans les entreprises. D'autres sont engagés comme assistants stylistes. La demande pour ces deux postes d'emploi est assez forte. Enfin, quelques diplômés ont fondé leur propre entreprise de design de mode. L'Institut note que depuis les cinq dernières années, le taux de placement est de 91 %.

Grâce à une direction dynamique et à des enseignants engagés, l'Institut Supérieur de Design de Mode a développé des liens étroits avec le marché du travail qui lui permettent de proposer un programme de *Design de mode* qui peut être qualifié de pertinent. La Commission constate cependant que la mise en place de mécanismes de liaison plus formels avec les diplômés et les employeurs pourrait être bénéfique pour l'Institut.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

Réparti en cinq sessions, le programme *Design de mode (NTC.OM)*, conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), comprend trente cours et la confection d'un portfolio qui constitue le projet de fin d'études. Aucun stage n'est obligatoire pour l'obtention du diplôme. Par ailleurs, les objectifs du programme ne sont pas définis clairement et la charge de travail effectivement réalisée par les élèves dépasse de façon significative la pondération prévue.

L'Institut a tenté de décrire son programme en utilisant les compétences retenues pour le diplôme d'études collégiales (DEC). Toutefois, ces compétences ne sont pas réellement adaptées à une attestation d'études collégiales (AEC), qui est un programme plus court. L'Institut ne devrait identifier que les compétences qu'il choisit de développer dans le programme de *Design de mode (NTC.OM)*. Les compétences visées dans chacun des cours pourraient ainsi être mises en lien avec les objectifs du programme.

L'analyse de deux plans de cours confirme que certaines compétences requises ne sont pas évaluées alors que d'autres non prévues le sont. En somme, l'Institut (la direction et les enseignants) devrait intégrer l'approche par compétences au programme de *Design de*

mode (NTC.OM) plus particulièrement au regard de la présentation des plans de cours et du choix des instruments d'évaluation à l'intérieur des cours. En conséquence,

la Commission recommande à l'Institut Supérieur de Design de Mode de s'approprier l'approche par compétences, de s'assurer que les enseignants possèdent une formation adéquate en la matière, et qu'ils puissent revoir les plans de cours et les instruments d'évaluation dans cette perspective.

L'Institut offre aux étudiants la possibilité de choisir leur cheminement propre tout en respectant les cours préalables. Cette souplesse et cette flexibilité dans la grille de cours exigent que les enseignants développent à la fois une excellente connaissance des contenus de cours et une communication efficace entre eux afin d'aider les élèves à faire les liens entre les différentes activités d'apprentissage. La Commission *suggère* donc à l'Institut de mettre en place des moyens servant à développer des liens entre les enseignants afin de faciliter le travail en approche programme.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

La plupart des plans de cours et des cours sont bilingues (français et anglais). Par contre, les cours *Entrepreneur de mode* et *Mode contemporaine* se donnent séparément en français et en anglais. La formation est complétée par des visites d'industries, de musées et la participation à différents concours.

L'Institut Supérieur de Design de Mode se qualifie « d'école entreprise » qui se traduit par l'application réelle des étapes de fabrication en industrie, dans un environnement simulé pour favoriser le développement des connaissances et des compétences des étudiants en fonction des besoins actuels et futurs du marché. Des groupes classes peu nombreux, environ une quinzaine d'élèves, favorisent la transmission efficace des connaissances et les échanges personnalisés entre les enseignants et les étudiants. Enfin, les méthodes pédagogiques sont bien adaptées et tiennent compte des caractéristiques des élèves.

Les professeurs offrent une disponibilité remarquable qui a d'ailleurs été soulignée par les élèves rencontrés lors de la visite. Ils répondent bien aux besoins d'encadrement des

élèves. En somme, les méthodes pédagogiques, la disponibilité des enseignants et l'encadrement constituent une force du programme.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Le nombre de professeurs est adéquat, leurs qualifications sont appropriées et assez diversifiées pour atteindre les objectifs du programme et des cours, compte tenu de la distribution de la tâche.

L'Institut peut compter sur la compétence d'un enseignant pour le soutien technique en lien avec certains logiciels et s'en remet à des agences spécialisées en informatique pour les travaux d'entretien majeurs. Les classes ont des fonctions diversifiées et leur nombre est suffisant pour l'enseignement et les ateliers. La visite a permis de constater que les ressources matérielles sont adéquates et accessibles en fonction des exigences du programme.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

Parmi les mesures de recrutement, l'Institut compte sur une documentation adaptée au programme et à ses exigences. Le processus de sélection comprend une entrevue avec le responsable de l'admission dans le but de connaître davantage le candidat et de vérifier ses objectifs de carrière, son statut légal par rapport aux études au Québec et la pertinence de sa formation. La Commission constate que les mesures de recrutement et de sélection des élèves permettent à l'Institut de s'assurer d'un effectif scolaire motivé et capable de réussir dans le programme.

L'analyse approfondie du contenu et des instruments d'évaluation des apprentissages des cours de *Dessin de mode féminine II* et *Dessin de patrons féminins IV* révèle que le plan de cours ne décrit pas la méthodologie utilisée, tel que prévu dans le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'Institut. De plus, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages

inclus dans les plans de cours ne sont pas mis en lien avec les compétences à atteindre dans les cours et les objectifs du programme selon les standards prévus. Cette lacune s'explique par le fait que l'Institut n'a pas encore intégré l'approche par compétences. Une recommandation à cet égard a d'ailleurs été énoncée au critère de la cohérence afin de corriger la situation.

D'autre part, le projet de fin d'études est associé aux cours Dessin de mode féminin I, Dessin de mode féminin II, Dessin de patrons féminins IV et Confection féminine III. Il comprend la création d'un portfolio incluant tout le cycle de création et de production d'un vêtement. Il devrait cependant être présenté comme tel et expliqué de manière plus détaillée dans les plans de cours afin de montrer aux étudiants comment il constitue une bonne mesure de l'atteinte des objectifs du programme. La Commission *suggère* à l'Institut de rendre le projet de fin d'études plus explicite dans les plans de cours afin que les étudiants en acquièrent une meilleure compréhension.

Dans l'ensemble, le taux de réussite des cours est satisfaisant, ce dernier étant supérieur à 80 %. Cependant, les taux de diplomation, dans la durée prévue ou pour la période maximale d'observation sont bas, ils ne dépassent pas 60 %. La Commission *suggère* à l'Institut de procéder à une analyse approfondie des causes du faible taux de diplomation afin de mieux le comprendre et de pouvoir l'augmenter.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont également évalués.

La structure et les fonctions de gestion sont clairement définies. Les procédures d'embauche et d'évaluation contribuent à assurer la compétence de l'équipe professorale. Toutefois, la visite a permis de constater qu'une meilleure communication entre la direction et les enseignants et la possibilité d'une implication plus grande de ceux-ci dans la mise en œuvre du programme contribueraient à l'amélioration continue de la cohérence et l'efficacité du programme. De plus, comme la Commission l'a recommandé précédemment, l'Institut devra proposer aux enseignants un perfectionnement pédagogique principalement centré sur l'appropriation de l'approche programme et de l'approche par compétences.

Une description détaillée de l'Institut Supérieur de Design de Mode et du programme *Design de mode (NTC.OM)* est remise aux élèves et aux enseignants.

Les plans de cours sont donnés aux enseignants par la direction. La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) prévoit cependant que ce sont les enseignants qui préparent les plans de cours. Certains éléments de l'évaluation comme la correction de la langue, la précision des consignes adressées aux élèves et les critères de correction prévus dans la version officielle de la PIEA ne sont pas appliqués ou difficilement applicables. Ainsi, les mécanismes d'approbation des plans de cours et de vérification de l'application de la PIEA pourraient être plus efficaces. La Commission *suggère* à l'Institut d'adapter sa PIEA à ses pratiques et de s'y conformer.

Plan d'action

Un plan d'action relatif au programme de *Design de mode (NTC.OM)* a été déposé par l'établissement en même temps que le rapport d'autoévaluation. Cependant, aucune instance responsable de sa mise en œuvre n'est identifiée dans le plan. Les liens entre le plan d'action et le rapport d'autoévaluation ne sont pas toujours évidents. La Commission s'attend à ce que lors de sa prochaine évaluation, l'Institut Supérieur de Design de Mode soit plus analytique et critique dans la rédaction du rapport d'autoévaluation et qu'il bâtisse un véritable plan d'action plus précis et plus en lien avec les problèmes identifiés.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Design de mode (NTC.0M)* donné par l'Institut Supérieur de Design de Mode est de qualité.

La disponibilité des enseignants, l'encadrement des élèves font de l'Institut Supérieur de Design de Mode une institution centrée sur les besoins des élèves. La pertinence du programme s'appuie sur les liens étroits que la direction et les enseignants entretiennent avec le marché du travail et spécialement celui de la mode.

Par ailleurs, la Commission constate que l'Institut devra améliorer ses outils de collecte de données statistiques. La Commission a suggéré que l'Institut favorise l'approche programme chez les enseignants, rende le projet de fin d'études plus explicite dans les plans de cours, procède à une analyse approfondie des causes du faible taux de diplomation et respecte sa PIEA, plus particulièrement au chapitre des instruments d'évaluation. La Commission a aussi recommandé à l'Institut de s'approprier l'approche par compétences et de réviser ses plans de cours en conséquence. Enfin, lors de la prochaine évaluation, l'Institut devra intégrer dans son rapport un plan d'action plus précis, en lien avec les actions envisagées.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, l'Institut Supérieur de Design de Mode a donné son adhésion à l'analyse faite par la Commission et a proposé quelques corrections mineures. De plus, l'Institut a fait état d'actions déjà réalisées ou prévues afin d'améliorer la mise en œuvre du programme *Design de mode (NTC.0M)*.

Actions réalisées

- Plusieurs rencontres pédagogiques entre les professeurs et la direction se sont tenues afin de réviser la documentation concernant les objectifs du programme *Design de mode (NTC.0M)* et les compétences visées dans chacun des cours.
- Les enseignants des niveaux quatre et cinq du programme travaillent avec les étudiants à l'organisation d'un défilé de mode qui devrait avoir lieu en novembre 2003.

Actions prévues

- À l'automne 2003, l'Institut compte se doter d'outils plus efficaces afin d'améliorer la collecte de données statistiques sur la mise en œuvre du programme *Design de mode (NTC.0M)*.
- À l'automne 2003, un mécanisme de liaison plus formel avec les diplômés et les employeurs devrait être mis en place afin d'évaluer la pertinence du programme par rapport aux besoins du marché du travail.
- L'Institut prévoit s'approprier davantage l'approche par compétences et procéder à la révision des plans de cours.

Pour sa part, la Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées plus précisément au regard de la recommandation portant sur l'amélioration de la cohérence du programme *Design de mode (NTC.0M)*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président